



**SUEZ RV CENTRE
OUEST**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 041-200030385-20240326-A_D2024_082-DE

S²LOW



Publié le 05/04/2024

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

**Projet d'aménagement du centre de tri-transfert
et d'activité de préparation de déchets haut PCI
sur le site SUEZ RV Centre-Ouest à Fossé (41)
PJ n°07 : Note de présentation non technique**






Rapport n°122992/version B – novembre 2023

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	25/07/2023	16	0	Version originelle
AB1	27/11/2023	16	0	Bon pour observations Réponses aux observations formulées par la DREAL dans la correspondance 2023-936/PR du 08/09/2023

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Delphine BRIAND	Ingénieur d'études	novembre 2023	
Approbation	Christophe SCHARFF	Directeur de Projets	novembre 2023	
Relecture qualité	Christophe SCHARFF	Directeur de projets	novembre 2023	

Sommaire

1. Introduction.....	4
2. Localisation du projet	6
3. Présentation du projet	9
3.1. Aménagement d'une nouvelle plateforme de préparation des déchets Haut-PCI.....	9
3.2. Augmentation des capacités de l'activité de traitement du bois.....	11
3.3. Réorganisation des stockages du site.....	11
3.4. Mise à jour des conditions d'exploitation	11
4. Etude d'impact.....	13
5. Etude des dangers	14

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site de Suez RV Centre-Ouest	6
Figure 2: Localisation du site d'étude sur cadastre (source : Geoportail)	7
Figure 3: Vue aérienne du site	7
Figure 4 : Abords du site de SUEZ RV Centre Ouest dans un rayon de 500 m	8
Figure 5 : Plan d'implantation du nouveau bâtiment (exemple de configuration, stockage DAE et TVD non optimums)	10

Table des tableaux

Tableau 1: Parcelle cadastrale du site	6
--	---

1. Introduction

Ce document constitue la Note de présentation non-technique du projet, conformément à l'article R.181-13.8 du code de l'Environnement. Elle propose la synthèse des éléments développés dans la PJ n°46 appelée par le CERFA 15964*02 relatif à la Demande d'Autorisation Environnementale :

P.J. n°46. - Une description des procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation [2° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement]

La société SUEZ RV Centre-Ouest (anciennement SITA Centre Ouest), filiale de la société SUEZ RV FRANCE, est une société spécialisée dans le secteur d'activité de la valorisation des déchets.

La société exploite depuis 2008 un centre de tri/transfert de déchets comportant notamment une plateforme de broyage de bois au lieu-dit « Bel-Air » sur la commune de Fossé (41330). Le site reçoit aujourd'hui des déchets des activités économiques et ménagers provenant du département Loir-et-Cher (41) et des départements limitrophes.

L'activité du site comprend :

- Une base d'exploitation (aire de lavage, poste de distribution de carburant, aire de stockage de bennes et parking) ;
- Une activité de regroupement de tri et de transfert de déchets (DAE, papiers-cartons, films plastiques, verre...) ;
- Une activité de stockage et broyage de déchets bois.

Le site est soumis au régime de l'Autorisation vis-à-vis de la réglementation ICPE.

Il est autorisé à exploiter ses installations par arrêté préfectoral n°2008-162-3 du 10 juin 2008. Depuis, plusieurs modifications et évolutions assujetties à la réglementation ICPE ont été réalisées. Elles ont fait l'objet d'actes administratifs complémentaires, le dernier en date du 20 octobre 2021.

Les déchets réceptionnés sur le site de Fossé font l'objet d'un tri permettant de les orienter, selon leur nature vers des unités de traitement et/ou valorisation.

Le projet proposé sur le site de Fossé vise à :

- Aménager une plateforme de préparation des déchets haut PCI ;
- Augmenter les capacités des activités actuelles pour le traitement du bois ;
- Réorganiser la disposition des stocks de déchets sur le site.

La capacité maximale de traitement prévue sur la plateforme de préparation des déchets haut PCI est estimée à 60 000 t/an.

Certains déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique, tels que les DAE et les TVD, nécessitent des opérations de prétraitement au préalable. Cette étape préalable sera réalisée sur une plateforme dédiée qui permettra notamment de séparer :

- Les matériaux recyclables (métaux, cartons, bois...) ;
- Les refus non recyclables et impropres à la valorisation énergétique (déchets inertes notamment) ;
- Les déchets combustibles pour une valorisation énergétique.

Dans ce contexte, la création d'une plateforme de préparation des déchets Haut-PCI sur le site de Fossé permettra à la région Centre-Val de Loire de disposer d'une filière de valorisation énergétique adaptée pour répondre aux besoins du territoire. Le site permettra en particulier d'approvisionner la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique de Valcante à Blois (41), dont la mise en service est prévue au 2^{ème} semestre 2026.

Le projet participe ainsi à l'objectif de disposer d'une solution pérenne de valorisation des déchets non recyclables et d'en réduire l'enfouissement.

La compatibilité du projet avec le SRADDET de la région Centre-Val de Loire est présentée dans la PJ52 dédiée.

Compte tenu de la nature des activités et des quantités mises en jeu, le projet nécessite le dépôt d'une Demande d'Autorisation Environnementale. C'est l'objet du présent dossier.

2. Localisation du projet

Le site de Fossé se trouve au centre du département du Loir-et-Cher, à 4,5 km au Nord-Ouest de Blois (cf Figure 1).

Le site se trouve plus précisément implanté au Nord du territoire de la commune de Fossé sur le carreau d'une ancienne carrière, aux coordonnées Lambert 93 suivants (prise approximativement au centre du site) :

- X = 570619,76 m ;
- Y = 6729421,70 m.

D'après la carte IGN, la côte altimétrique est d'environ +102,49 mNGF.

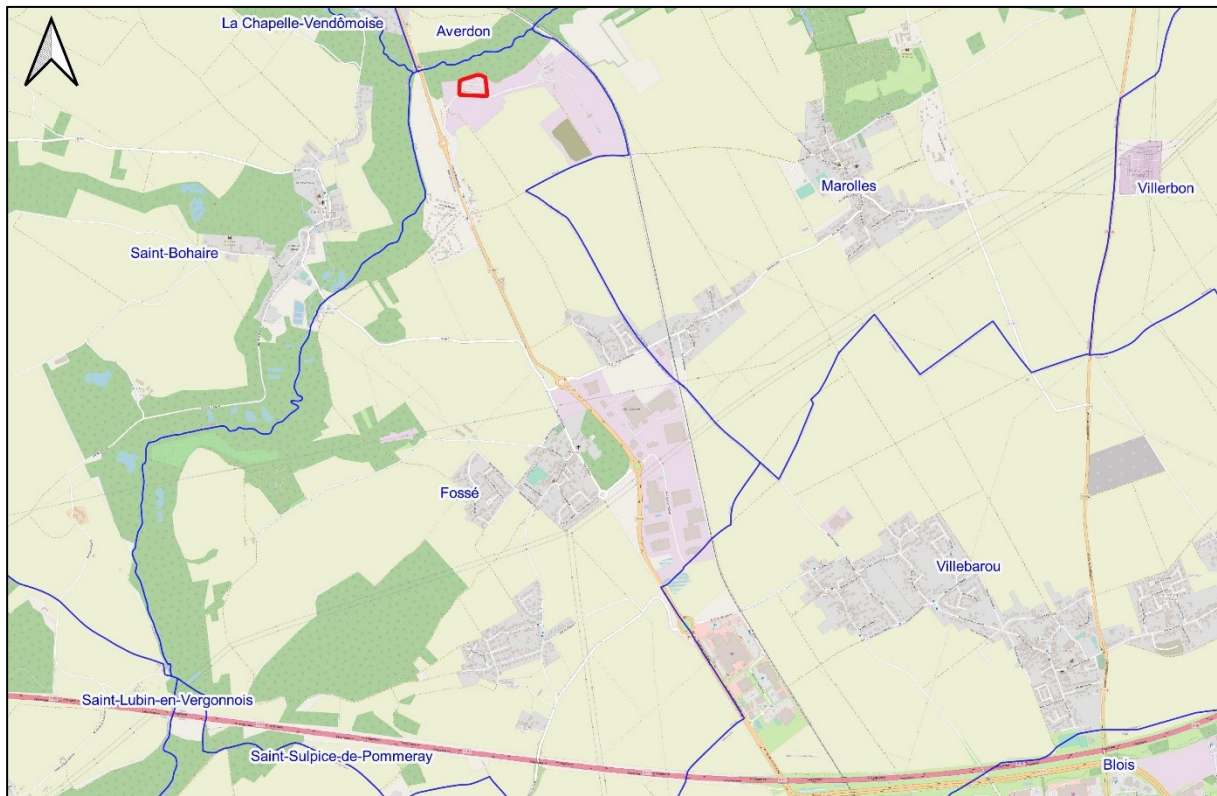


Figure 1 : Localisation du site de Suez RV Centre-Ouest

Le propriétaire du terrain est ValEco. L'exploitation du terrain est accordée par bail de location longue durée à Suez RV Centre-Ouest.

Le site d'étude est situé sur la commune de Fossé, au lieu-dit « Bel-Air ».

Le site est localisé sur la parcelle n°000 ZE 232 du cadastre de Fossé. La surface occupée est de 17 397 m².

Tableau 1: Parcelle cadastrale du site

Section cadastrale	N° parcelle	Superficie (m ²)
ZE	232	17397

Le site d'étude est délimité :

- Au Nord par des zones boisées, des zones agricoles et la rivière Cissé ;
- A l'Ouest par la route départementale D957, des zones boisées et des zones d'habitation ;
- Au Sud par la route de la Carrière puis par des zones agricoles ;
- A l'Est par des zones boisées et agricoles puis par des entreprises : Loir et Cher Enrobés, Eurovia Centre Loire SAS et Val ECO.

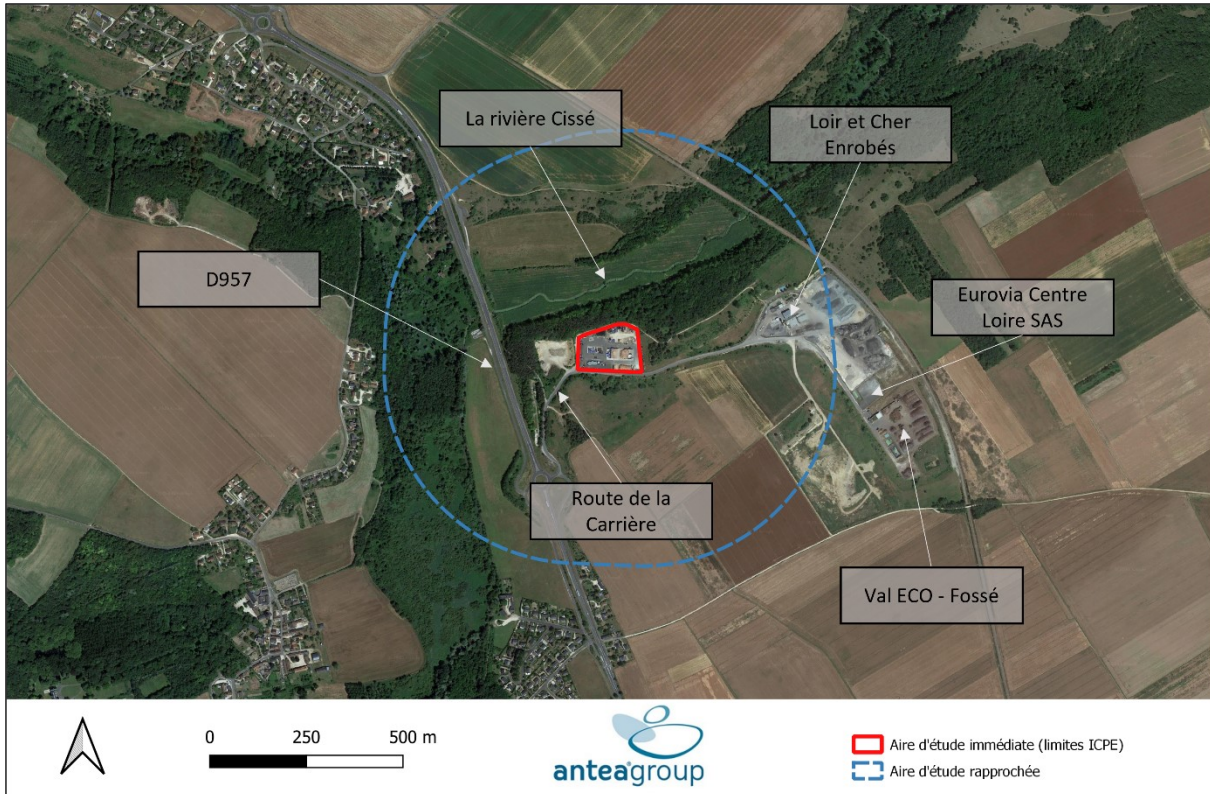


Figure 4 : Abords du site de SUEZ RV Centre Ouest dans un rayon de 500 m

L'accès au site se fait par une route aménagée (route de la Carrière) desservant uniquement la zone, à partir de la D 957, qui relie Blois à Vendôme.

3. Présentation du projet

Le projet d'aménagement de la plateforme de tri-transfert de Fossé consiste à :

- Aménager une plateforme de préparation des déchets haut PCI ;
- Augmenter les capacités des activités actuelles pour le traitement du bois ;
- Réorganiser la disposition des stocks de déchets sur le site.

Après extraction des parts valorisables et des indésirables, les déchets réceptionnés seront broyés sur le site en vue de leur valorisation énergétique sur des installations dédiées.

Ce projet est une réponse apportée à la nécessité de faire évoluer le traitement des déchets sur le territoire, en compatibilité avec les orientations fixées par la Région Centre-Val de Loire et notifiées dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Il permet notamment de disposer d'une solution pérenne de valorisation des déchets non recyclables, qui seront acheminés vers des centres de valorisation énergétique et de réduire ainsi l'enfouissement de ces derniers. La compatibilité du projet avec le SRADDET Centre-Val de Loire est présentée dans la PJ52 du présent dossier.

3.1. Aménagement d'une nouvelle plateforme de préparation des déchets Haut-PCI

Le prétraitement opéré sur les déchets permettra d'extraire les matériaux recyclables et ne conserver que les déchets combustibles à haut pouvoir énergétique qui pourront être valorisés sous forme d'énergie. Les taux de valorisation des déchets réceptionnés sur site est estimé à :

- Valorisation matière (bois, carton, métaux...) : 10 à 30% ;
- Valorisation énergétique (refus haut PCI) : 50 à 75% ;
- Refus (inertes, indésirables) : 10 à 20%.

La capacité de traitement prévue sur le site est estimée à 60 000 tonnes par an, pour un fonctionnement de 6 jours par semaine et au maximum 300 tonnes par jour

La plateforme de préparation des déchets haut PCI sera approvisionnée par trois types de déchets :

- Les Tout Venant de Déchèterie (TVD) : des déchets apportés en déchèterie qui n'ont pas de filière de recyclage ou de traitement spécifiques ;
- Les Déchets d'Activités Économiques, produits par les acteurs économiques du territoire (industriels, artisans, commerçants ...) ;
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).
- Et de manière générale les déchets solides et non dangereux présentant un PCI important et assimilable à ces différents flux.

Pour les besoins du projet, un bâtiment de type semi-auvent sera construit sur l'espace jusque-là non construit du parc à bennes, en partie nord-est du site.

Deux zones principales sont à distinguer :

- La zone de stockage amont composée de deux alvéoles pour les déchets réceptionnés (DAE, TVD, DEA...);
- La zone process, au sein de laquelle seront réalisées les opérations de broyage.

Une fois préparé, le flux est rechargé directement en semi-remorque FMA (Fond-Mouvant Alternatif). Par ailleurs, des locaux techniques connexes sont prévus :

- Un atelier de zone de stockage des pièces ;
- Un local TGBT ;
- Un local SSI (Système de Sécurité Incendie).

Le plan d'implantation des nouvelles installations est présenté dans la figure ci-dessous.

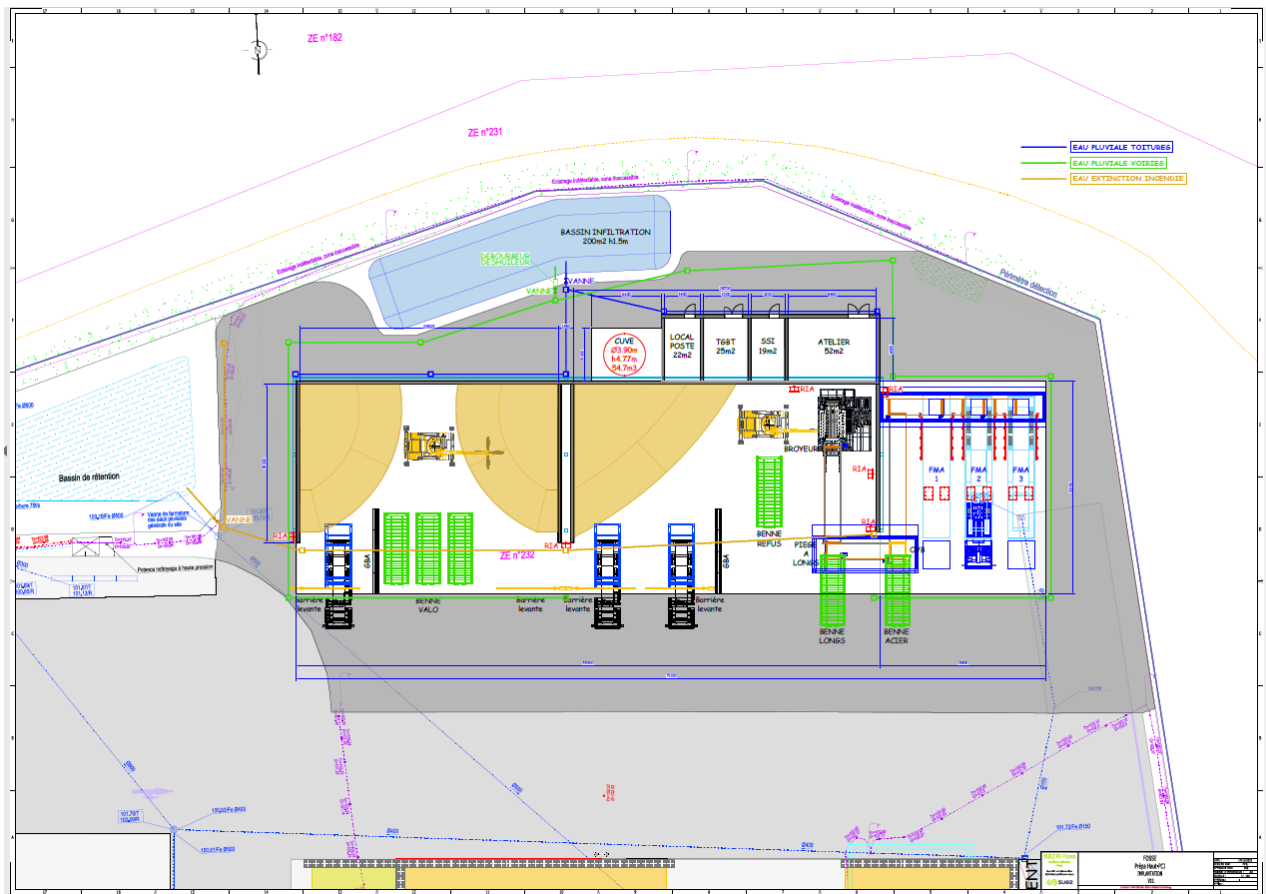


Figure 5 : Plan d'implantation du nouveau bâtiment (exemple de configuration, stockage DAE et TVD non optimums)

L'activité de préparation des déchets haut PCI est réalisée suivant les étapes suivantes :

- Réception des déchets ;
- Tri ;
- Broyage des déchets ;
- Évacuation des déchets par FMA.

À l'issu des activités de tri et de traitement, l'ensemble des déchets valorisables (bois, ferraille, plastique...) seront extraits et stockés dans des bennes dédiées sur le site. Ils seront par la suite expédiés vers les filières de valorisation et/ou traitement agréées.

3.2. Augmentation des capacités de l'activité de traitement du bois

À ce jour, l'activité de traitement du bois sur le site concerne le broyage du bois de types A et B.

Les activités de broyage sont encadrées par la rubrique ICPE n°2791 sous le régime de l'Enregistrement. La capacité de traitement autorisée actuelle est fixée à 74,9 tonnes par jour et 2 500 t/an.

Dans le cadre du projet, il est prévu une augmentation des capacités de traitement du broyage de déchets bois de types A et B sur la plateforme existante. La capacité de traitement projetée est estimée à 5 000 tonnes par an, et au maximum 250 tonnes par jour.

Le principe actuel sera conservé, soit un fonctionnement par campagne de deux à quatre jours avec les mêmes broyeurs mobiles qu'actuellement :

- Un broyeur à déchets rapide ;
- Un broyeur à déchets lent (opérations de broyage les plus difficiles).

3.3. Réorganisation des stockages du site

Dans le cadre du projet, l'organisation des stockages actuels sera modifiée. L'objectif étant de regrouper et centrer l'activité de stockage de bois de types A et B, tout en maintenant l'activité existante de tri et transfert de déchets non dangereux autorisée (plastiques, papier, carton, verre...).

L'ensemble des déchets réceptionnés sur le site seront disposés au sein des zones de stockages dédiées selon leur nature suivant l'organisation et les procédures d'acceptation des déchets. Le plan de masse du site en situation projetée est disponible en PJ48 de la DAE.

3.4. Mise à jour des conditions d'exploitation

Compte-tenu de ces activités et volumes, le projet d'aménagement du centre de tri-transfert et d'activité de préparation de déchets haut PCI viendra modifier les conditions d'exploitation actuelle du site.

Le projet aura principalement une incidence sur les rubriques ICPE suivantes :

- 2716-1 « Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes » avec une modification de la capacité autorisée ;
- 2791-1 « Installation de traitement de déchets non dangereux » avec une augmentation de la capacité autorisée ».

Les capacités de traitement sont augmentées (pour les seuls déchets non dangereux) mais le régime ICPE reste inchangé : les rubriques restent soumises à Enregistrement pour la 2716-1 et à Autorisation pour la 2791-1.

Par ailleurs, le projet induira l'ajout d'une nouvelle rubrique ICPE :

- 3532 « Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités listées dans cette rubrique ».

Ainsi que la suppression de deux rubriques ICPE :

- 2712.1 « Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 » ;
- 2718.2 : « Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711,2712,2717, 2719,2792 et 2793 ».

L'établissement est déjà concerné par la nomenclature des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) au titre des rubriques suivantes :

- IOTA 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol : statut : Déclaration

Le tableau détaillé des rubriques du site qui sera mis à jour lors de la mise en service de la nouvelle activité de préparation de déchets haut-PCI est détaillé dans la PJ 00 – Compléments au CERFA.

Le projet fait également l'objet d'un permis de construire.

4. Etude d'impact

La PJ04 de la Demande d'Autorisation Environnementale présente l'étude d'impact de l'établissement Suez RV Centre Ouest intégration faite du projet d'activité de préparation de déchets hauts-PCI.

La PJ04a propose le résumé non technique de l'étude d'impact.

5. Etude des dangers

La PJ49b de la Demande d'Autorisation Environnementale présente l'étude des dangers des installations de l'établissement Suez RV Centre Ouest, intégration faite du projet d'activité de préparation de déchets hauts-PCI.

La PJ49a propose le résumé non technique de l'étude des dangers.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références :



Portées
communiquées
sur demande